

République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes-le-Comte  
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois  
Séance du 01/04/2021

L'an deux mil vingt et un, le premier avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la salle de réunion sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

En application de l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la réunion s'est tenue à huis clos.

Présents : Madame Georgette MIKOLAJCZAK, Maire, Mme Julie PINSON, Marie-Christine PLOUVIER, Mrs Rémi CANIS, Gérard LETHO DUCLOS, Lucien ADAMCZYK, Éric BAL, Vincent PIETRZAK.

Absents excusés : Madame Cathy MONKA donne procuration à Madame Georgette MIKOLAJCZAK, Monsieur DUFOUR Benoît donne procuration à Monsieur Gérard LETHO DUCLOS,

Absent : M. Eddy OGON.

Date de la convocation : 04/03/2021 - Date d'affichage : 04/03/2021

Mme Julie PINSON est nommée secrétaire de séance.

## COMPTE-RENDU

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du compte rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### - Délibération Vote des taxes : Impôts Directs Locaux -

Cette année, il n'y a que les taxes Foncier Bâti et Foncier Non Bâti car la taxe d'Habitation étant supprimée, le taux restera à son niveau de 2020 pour ceux qui la paient encore.

La réforme du Code Général des Impôts et de la Fiscalité locale est entrée en vigueur et la part du Foncier Non Bâti qui était perçue par le Département passe dans le Taux de la Taxe Communale.

Nous devons donc voter le taux de 18,70 (part communale) additionné de 22,26 (taux perçu par le Département) ce qui donnera un taux de 40,96.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les conseillers décident de ne pas augmenter la part des taxes communales, ce qui donnera les taux suivants :

38,27 pour le Foncier Bâti ;

18,70 pour le Foncier Non Bâti additionné des 22,26 du Département soit 40,96.

Madame le Maire devra informer les habitants de ce changement pour expliquer l'augmentation du Foncier Non Bâti.

Il est à noter que cette année nous percevons 10 626 € d'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), c'est à dire les éoliennes.

### - Vote du Budget 2021 -

La section d'Investissement avait été détaillée lors de la dernière réunion.

Il faut y ajouter la réparation du vitrail de l'Eglise qui a été endommagé - coût 1 271,93 €.

L'assurance le remboursant à hauteur de 973,37 €.

Après avoir parcouru tous les chapitres, le budget est voté à l'unanimité des membres présents avec un équilibre de 621 508,81 € en Section de Fonctionnement et de 219 469,87 € en Section d'Investissement.

### **- Rythmes Scolaires -**

Nous avons déjà décidé dans notre réunion du 10 novembre 2020 de garder la semaine de 4 jours à l'école. La Direction des Services Académiques nous demande une délibération et après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de garder leur position sur la semaine des 4 jours.

### **- CCSA - Délibération sur la "Compétence Mobilité" -**

Lors de sa réunion du 9 mars 2021, le Conseil Communautaire a entériné une modification des statuts de l'Intercommunalité en ajoutant aux compétences facultatives déjà exercées la "compétence mobilité" et deviendrait donc autorité organisatrice des mobilités sur son territoire, la Région des Hauts de France gardant l'organisation et la gestion des liaisons interurbains et le transport scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la nouvelle compétence de la CCSA conformément à la délibération communautaire du 9 mars 2021.
- d'approuver la modification des statuts de l'Intercommunalité.
- d'approuver le rôle d'autorité organisatrice des mobilités de proximité et le transfert des services déjà existants.

### **- Questions diverses -**

1/ **Les 4 Jours de Dunkerque** - toujours prévus le jeudi 6 Mai. On définit le rôle et l'emplacement de chaque signaleur.

2/ **La Fibre** - selon Cap Fibre 59-62 à Sailly à la date du 25 janvier 2021, 84 foyers sur 143 étaient reliés à la Fibre.

3/ **SMAV** - Le tarif de ramassage des ordures ménagères augmentera de 6 € par habitant.

4/ **SIESA** - Le prix du m<sup>3</sup> d'eau passera de 0,54 € le m<sup>3</sup> à 0,60 €.

5/ **Le DOJO** - Lors de la dernière réunion du 22 mars, le SIVOM a présenté le devis pour construction d'une salle d'entraînement pour sports de combat, salle qui serait installée sur le toit du hall de la salle des sports du collège de Pas-en-Artois pour un coût de 432 982 € HT.

Un deuxième projet d'extension coûterait environ 220 000 € mais il faudrait ajouter 77 000 € de réfection de la toiture du hall.

Il a été demandé que ce soient les conseils municipaux qui prennent la décision de cette construction et non les délégués. Le Président a affirmé que la cotisation de 5,50 € par habitant n'augmenterait pas.

Lors de cette réunion, Monsieur Michel Petit, Conseiller Départemental est intervenu : Pourquoi ne transfère-t-on pas cette salle au Conseil Départemental ? Les collèges étant gérés par le Conseil Départemental.

Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Prochaine réunion à la mi-mai.